



Montréal, le 23 juin 2025

Monsieur Jean Martel
Président directeur général
Société d'habitation du Québec
Édifice Marie-Guyart
1054, rue Louis-Alexandre-Taschereau, 3e étage
Québec (Québec) G1R 5E7
jean.martel@shq.gouv.qc.ca

Objet : Non-respect de la Directive sur la participation

Monsieur Martel,

Par la présente, notre fédération souhaite vous alerter sur le non-respect de votre propre Directive sur la participation des locataires¹ et sur le détournement du budget consacré à la vie associative en HLM. Nous vous demandons de corriger la situation le plus vite possible.

Pour rappel, la Directive de la SHQ est sans équivoque en ce qui concerne le budget des associations des locataires (poste budgétaire 66916) :

« Lorsque l'OH dispose de sommes non distribuées au budget réservé aux associations de locataires, il convient, avec le comité consultatif des résidents (CCR), de l'utilisation de ces sommes aux fins suivantes :

- *Le soutien au fonctionnement du CCR;*
- *Le financement de projets visant à favoriser la vie associative, notamment par l'achat d'équipements ou de services ou par l'organisation d'activités sociales, d'entraide et de solidarité au profit des locataires. »*

Or, sur le terrain, nous constatons que certains offices ne suivent pas cette Directive.

¹ [Guide de gestion du logement social – Chapitre B – section 3](#)

Dans le cadre de nos formations et de nos échanges avec les offices, quelle ne fut pas notre stupeur d'apprendre que la SHQ a modifié ses consignes aux offices en changeant la méthode de comptabilisation des dépenses associées aux activités. Cette communication datée du 4 mars 2026 précise que le poste budgétaire 66916 peut être comptabilisé pour couvrir le dépassement de norme dans les postes budgétaires 66921 et 66923. À aucun moment, la communication rappelle que les OH ont l'obligation de s'entendre avec les locataires ; ce qui crée maintenant beaucoup de confusion sur le terrain.

Pire que cela, cette nouvelle méthode s'est décidée dans le dos des premiers intéressés : notre fédération qui rassemble les associations et les CCR du Québec. En effet, malgré nos présences assidues à la Table des partenaires, malgré nos demandes d'explication à l'automne 2025 sur l'utilisation et les dépassements de norme sur les postes budgétaires 66916, 66921 et 66923, et malgré une discussion récente avec vous et Mme Grégoire sur les budgets résiduels, la SHQ nous a caché cette modification.

Comme partenaire, cela nous inquiète et augure bien mal pour les discussions en cours sur la refonte du financement des HLM si une partie des fonds dédiés aux associations nous échappe déjà.

En tant que garant des politiques, programmes, règlements et procédures de la SHQ, nous vous demandons de corriger cette erreur et de plutôt expliquer aux offices l'importance de travailler avec les associations et les CCR pour consolider la vie associative dans le respect de la Directive.

Je suis disponible pour en parler plus en détails ou si vous avez des questions.

Vous assurant de l'expression de nos meilleurs sentiments.



Patricia Viannay
Coordonnatrice de la FLHLMQ
patricia.viannay@flhlmq.com
514-568-7090